



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

télévision numérique terrestre

Question écrite n° 98229

Texte de la question

M. Dominique Potier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique sur le passage de la TNT en haute définition dans les zones sensibles (ZS) où la réception de la télévision numérique est défectueuse et contraint beaucoup de foyers à recourir au satellite. Ce moyen de réception implique l'achat d'un décodeur spécifique dont le coût - 99 euros en moyenne - est bien supérieur au prix d'un décodeur classique. Or, contrairement aux détenteurs d'antenne « râteau », les utilisateurs de ce mode de réception ne sont pas éligibles aux aides financières d'État pour amortir le coût de l'adaptation à la haute définition, généralisée depuis avril 2016. Cette situation peut être perçue comme une injustice et une double peine pour les personnes concernées, d'autant plus quand leur mobilité est également restreinte, comme les personnes âgées. Il lui demande de lui indiquer les raisons qui justifient une distinction dans les aides accordées et le cas échéant s'il existe des solutions pour les foyers aux revenus plus modestes.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Potier](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98229

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Numérique

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2016](#), page 7104

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)